

COMMUNE DE COSSÉ EN CHAMPAGNE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 3 OCTOBRE 2019
COMPTE RENDU

Date de convocation : 19/09/2019

Date d'affichage : 19/09/2019

Conseillers en exercice : 11

Présents : 8 Votants: 10

L'an deux mil dix-neuf, le trois octobre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, sous la présidence de Stéphane FOUCHER Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Etaient présents : Mmes S. FOURMOND et C. DAVID et Mrs S. FOUCHER, G.BELAIR, S. COIGNARD, M. BAUDOUIIN, G. CARTIER et D.LAVOUE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: Mrs J-J LISSILLOUR, lequel a donné son pouvoir à Sonia FOURMOND, J-F GARREAU, lequel a donné son pouvoir à Cécile DAVID et Mrs. M .DZIURDA,

Marie-Jo Mesnil, secrétaire de mairie, assistait également à la présente séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance du jeudi 5 septembre 2019 à l'unanimité.

2. Demande de rajouter à l'ordre du jour le point ci-après :

Changement d'opérateur pour la transmission des actes administratifs ;

Le Conseil donne son accord pour rajouter ce point à l'ordre du jour

3. Ecole

Délibération pour valider le nom de l'école de Cossé en Champagne ;

En séance du 20 juin 2019, le conseil avait décidé de laisser le libre choix à l'école pour lui donner un nom ;

A partir d'une sélection de trois noms ressortant d'un sondage:

- Rû de la Forêt
- Jacques Cousin
- Moulin à Paroles

Les élèves ont voté, vendredi 2 juillet au profit de « Ecole du Rû de la Forêt »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Acte de nom de l'école : « Ecole du Rû de la Forêt »

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Il restera à réaliser une plaque à apposer à l'école et pourquoi pas une petite cérémonie, soit à l'occasion des vœux du maire, soit indépendamment, le conseil souhaite proposer aux enseignantes, qui sont à l'initiative de ce projet, de s'en occuper. Affaire à suivre ...

Classes transplantées ;

Sur la demande des enseignantes portant sur une classe de mer du 2 au 5 juin ;

Considérant que le coût total sera de 5 939.39 €TTC, soit 312.59 €/enfants, 104.19 € à la charge de la collectivité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne son accord pour financer un tiers du coût total de la classe de mer pour les effectifs relevant de la commune de Cossé en Champagne.

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

4. Convention de mise à disposition de Marie Lépine pour la commune de Val-du-Maine ;

Marie Lépine est employée par la commune de Cossé en Champagne à compter du 31 août 2019 pour assurer la restauration scolaire et l'accueil périscolaire du soir, pour 7h15/ jour scolaire ;

La commune de Val-du-Maine souhaite également employer Marie Lépine pour assurer l'accueil de Loisirs du mercredi pour 8 heures par mercredi scolaire ;

Monsieur Michel Cottereau, Maire de Val-du-Maine a demandé que la commune de Cossé prenne en charge les frais de l'agent par le biais d'une convention entre les deux collectivités.

Avec son accord, Marie Lépine passera alors de 87 heures à 110.33 heures/ mois, lissé sur l'année

Il convient en conséquence de signer une convention entre les deux collectivités pour permettre à Marie Lépine d'intervenir sur la commune de Val-du-Maine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec commune de Val-du-Maine.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter le remboursement de la rémunération au prorata des heures effectuées (20.33 / 110.33) sur présentation d'un état trimestriel à la commune de Val-du-Maine.

5. MAM : Compte-rendu du samedi 28 septembre 2019 de l'entretien avec les assistantes maternelles intéressées pour travailler dans une MAM

Stéphane et Guillaume ont rencontré Magalie et Coraline LACAULT, assistantes maternelles intéressées pour créer une MAM à Cossé-en-Champagne ;

Elles sont toujours motivées par le projet, les plans présentés leur conviennent avec quelques modifications, notamment au niveau de l'escalier ;

En ce qui concerne la grille tarifaire qu'elles proposent de mettre en place, les choses se compliquent quelque peu car les tarifs qu'elles souhaitent appliquer sont supérieurs aux tarifs en vigueur sur le secteur.

6. Organisation de la journée citoyenne prévue samedi 5 octobre 2019 ;

A l'occasion de la journée citoyenne, il sera réalisé :

- Des travaux de peinture à l'école, toilettes et couloir ;
- L'aménagement des sentiers pédestres et de la mare au niveau des lagunes;
- L'entretien des massifs et jardinières.

7. Changement d'opérateur pour la transmission des actes administratifs

La commune a signé une convention en date du 17 juillet 2017 avec la préfecture de la Mayenne pour dématérialiser les actes administratifs par l'opérateur SRCI,

Le coût annuel étant de 60 € TTC,

A la réception de la facture du 24 septembre 2019, un courrier accompagnant nous informe d'une augmentation du coût compte tenu de la mise en place de la protection des données (RGPD): la facture passe de 60 à 180.00 € TTC pour une année.

Sachant que le CDG53 met à disposition un outil de remplacement (S2LOW) avec l'opérateur ADULLACT ;

Il convient de signer un avenant à la convention initiale de 2017 pour changer d'opérateur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de changer d'opérateur de transmission pour la dématérialisation des actes réglementaires et budgétaires,
- décide d'adhérer avec l'opérateur de transmission "ADULLACT" via son dispositif S2LOW par l'intermédiaire du CDG53,
- autorise Monsieur le maire à signer l'avenant à la convention du 17 juillet 2017 pour ce changement d'opérateur de transmission.

8. Questions et informations diverses

➤ Evolution du dossier de téléphonie mobile

Monsieur le Maire informe le conseil que le document cadastral est réalisé et transmis aux hypothèques.

➤ Signature du contrat avec Younergie pour IBERDROLA

Monsieur le maire informe le conseil que le contrat est signé avec IBERDROLA fournisseur d'énergie électrique

➤ Mise en route du RGPD –

Une série de 4 ou 5 formations vont avoir lieu pour appliquer la réglementation relative à la protection des données personnelles et créer un registre listant les données et les moyens de les protéger.

La première réunion a eu lieu lundi 30 septembre.

La prochaine séance aura lieu jeudi 7 novembre à 20h00.